

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-M-418
CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'EAU POTABLE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 16 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2026-M-418 créant une réserve financière pour l'eau potable.

Le présent règlement a pour objet :

- De créer une réserve financière pour financer toute dépense reliée à l'entretien, la construction ou la réfection des infrastructures du réseau d'eau potable de la Ville pour un montant projeté de 1 500 000 \$ devant desservir les secteurs identifiés sur le plan joint à l'annexe A du règlement numéro 2026-M-418.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, à l'onglet « Documents pour la prochaine séance - 16 décembre 2025 – Ville » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 8 janvier 2026.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe